

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1138/SG/CG autorisant le Président du Conseil de Gouvernement à signer un contrat de bail d'une parcelle du domaine public portuaire.

n° 75-1138/SG/CG

Ministère
MINISTERE DU PORT ET DES REGIS INDISTRUELLES

Date de publication
11 juin 1975

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Le Président du Conseil de Gouvernement est habilité à signer avec la Société Djiboutienne des Ciments un bail de location d'une parcelle de terrain de 5 500 m² sise dans l'enceinte portuaire, telle qu'elle se présente sur le plan de situation annexé au présent arrêté. Ce bail sera consenti pour une durée de vingt ans au loyer de deux cents francs par m² et par an.